Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-200054724-20251210-DE2025_133-DE

Membres en exercice : 28
Membres présents : 24
Membres votants : 28

Le 10 décembre 2025 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 4 décembre 2025 Publication de la convocation le : 5 décembre 2025

Etaient présents :
M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER, Mme Corinne COSQUER LE MOENNER

Etaient absents :
M. Michel VAN-PRAET a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H
Mme Simone JOURAND a donné procuration à M. Michel COLLOREC
M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Georges CASTEL
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Didier LOAS
Date de transmission au contrôle de légalité : 15 DEC. 2025
Date de publication : 15 DEC. 2025

Délibération n° 2025-133 : Rénovation de l'école Pierre Le Lec – marché de travaux : attribution du lot 00 désamiantage / déconstruction
Rapporteur : Mme Armelle BRARD

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le projet de rénovation de l'école Pierre Le Lec se poursuit avec le lancement du marché de travaux.
Un 1er lot – désamiantage démolition – a fait l'objet d'une publicité.

Estimation de la maîtrise d'œuvre pour le lot désamiantage / déconstruction :

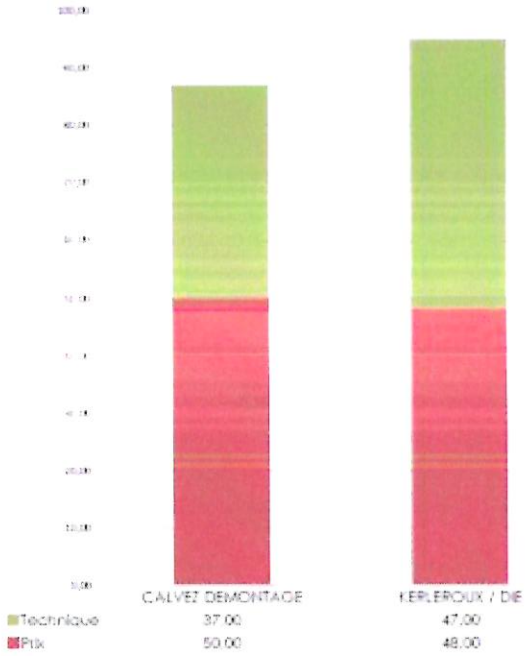
- Prestation de base : 429 602,00 € HT
- Prestations supplémentaires éventuelles : 7 500,00 € HT
- TOTAL : 437 102,00 € HT

5 offres ont été reçues et à l'issue d'une 1ère phase d'analyse des offres, 2 entreprises ont été vues dans le cadre de la phase de négociation.
Le rapport définitif d'analyse des offres est annexé.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-200054724-20251210-DE2025_133-DE

La synthèse des 2 offres est présentée ci-après :

	1 CALVEZ DEMONTAGE	2 KERLEROUX / DIE
SYNTHESE AVEC PSE - APRES RDV DE NEGO		
1 Critère PRIX		
Montant de l'offre (HT)	284 992,00 €	296 837,00 €
Note Critère PRIX sur 50 points	50,00	48,00
Classement critère PRIX	1	2
2 Critère TECHNIQUE		
Note Critère TECHNIQUE sur 50 points	37,00	47,00
Classement critère	2	1
3 TOTAL		
NOTE TOTALE /100	87,00	95,00
CLASSEMENT FINAL	2	1



Il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise Kerleroux pour un montant de 296 837,00 € HT, incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) pour un montant de 7 847 € HT.
Vu la proposition de la commission travaux, culture et environnement du 3 décembre 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 8 voix contre, décide de :

- Attribuer le marché de travaux lot 00 – désamiantage – démolition à l'entreprise KERLEROUX pour un montant de 296 837 € HT, incluant les PSE ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et ses éventuels avenants ;
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTERE)

Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS